



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(30 mars 1960 — 15 mai 1961)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 4

NEW YORK

nécessaire et que, à cette fin, le Secrétaire exécutif de la CEPAL prépare, de concert avec le Directeur général du Fonds spécial, l'organisation d'un institut autonome de planification du développement économique sous l'égide de la CEPAL, habilité à recevoir et gérer des fonds provenant de sources autres que les gouvernements d'Amérique latine et le Fonds spécial,

2. De recommander que cet institut cherche à former un corps permanent d'experts de la planification du développement qui seront utilisés dans les divers pays ou sur le plan régional, et qu'il se tienne en contact étroit avec les offices de planification des gouvernements de la région pour assurer la continuité des activités de formation, des échanges de données d'expérience et de l'amélioration des techniques de planification,

3. De prier le Secrétaire exécutif de fournir au Directeur général du Fonds spécial et aux gouvernements intéressés toute l'assistance qu'ils pourront solliciter pour mener à bien les procédures nécessaires à la création de l'Institut,

4. D'exprimer l'espoir que le Directeur général et le Conseil d'administration du Fonds spécial examineront sans tarder et dans un esprit favorable les demandes d'aide financière que les gouvernements d'Amérique latine présenteront à l'intention de cet institut,

5. De prier le Secrétaire exécutif de s'entendre avec le Directeur général du Fonds spécial au sujet des arrangements qui pourront être conclus avec d'autres organisations internationales et régionales en vue du fonctionnement de l'Institut,

6. D'appeler l'attention des gouvernements d'Amérique latine sur l'intérêt qu'il y a à faciliter la tâche de l'Institut en mettant à sa disposition les ressources humaines et matérielles nécessaires pour rendre son œuvre aussi efficace que possible dans les divers pays,

7. D'exprimer sa conviction que l'institut, créé sous les auspices de la CEPAL et avec l'appui du Fonds spécial, deviendra ultérieurement un organisme dirigé et géré par les gouvernements d'Amérique latine.

13 mai 1961.

200 (IX). Répercussion du progrès scientifique et des intégrations régionales sur le développement économique et social de l'Amérique latine

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les progrès rapides de la recherche scientifique permettent de découvrir constamment des substances synthétiques capables de remplacer les matières premières naturelles sur lesquelles reposait principalement, jusqu'ici, l'économie des pays d'Amérique latine,

Consciente des progrès réalisés dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie sous ses formes nouvelles, qui vise à transformer les systèmes actuels de production, de transformation et de distribution de l'énergie, secteur auquel les pays d'Amérique latine consacrent une partie si importante de leurs ressources,

Tenant compte du fait que le rôle de plus en plus grand que l'automatisation dans la société contemporaine crée une situation nouvelle du point de vue du nombre et de la formation des travailleurs, et entraîne un chômage provisoire, ou le déplacement des travailleurs vers les services, et, pour les groupes jeunes de la population, la prolongation de la durée des études,

Considérant la nécessité de coordonner les efforts d'intégration économique de l'Amérique latine avec ceux que déploient les pays d'Europe et d'Afrique dans le même sens, en créant des marchés communs qui sont appelés à exercer les uns sur les autres une influence réciproque et qui peuvent également avoir des effets pour l'économie des pays d'Amérique latine,

Décide de recommander au Secrétariat d'entreprendre — de concert avec la FAO, l'OIT, la DOAT, l'UNESCO et l'Agence de l'énergie atomique, et dans la mesure où ses ressources le lui permettront — une étude permanente des effets que le progrès scientifique, le développement de l'énergie sous ses formes nouvelles, l'automatisation et l'intégration des autres régions peuvent avoir sur le développement économique et social de l'Amérique latine.

13 mai 1961.

201 (IX). Industries de biens de consommation

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, à plusieurs reprises, notamment dans sa résolution 10 (IV), la Commission a exprimé l'intérêt qu'elle porte aux études relatives aux industries de biens de consommation et, parmi elles, à l'industrie textile qui occupe dans ce groupe une place éminente,

Considérant qu'une connaissance exacte des caractéristiques de ces industries dans les divers pays de la région est particulièrement importante dans l'étude des problèmes régionaux d'intégration économique,

Prend acte avec satisfaction de ce que le Secrétariat a entrepris de nouvelles études sur l'industrie textile dans certains pays de la région, sur la demande des organismes de ces pays ;

Recommande au Secrétariat d'étendre ses travaux à d'autres pays de la région qui ont manifesté un intérêt à ce sujet, ainsi qu'à d'autres industries de biens de consommation ;

Demande à la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies, ainsi qu'à la FAO, de collaborer à ce projet en fournissant les services de spécialistes de ces industries qui ont accompli des missions dans divers pays de la région.

13 mai 1961.

202 (IX). Industries du papier et de la cellulose

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant les travaux accomplis par le Groupe consultatif CEPAL/DOAT/FAO du papier et de la cellulose dans l'étude des possibilités de développement de cette industrie en Amérique latine, '